

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : M. Claude GIRARD, M. Hubert PELLETEY, Mme Marie-Claire DEBUISSON, M. Marc LAUDIE, M. Pascal GEHANT, M. Christophe MONPOINT, M. Gilles COURBOT, M. Norbert JOMARD, M. Jean-Pierre MONDOLONI, M. Jean-Paul MORGEN, M. Guy BARRALON.

Absent non excusé : M. Michel Garcia

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire DEBUISSON

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV de conseil du 30/08/2013
- 2 - Association du personnel territorial: activités reprises par le centre de gestion
- 3 - ARS: révision du projet régional de santé
- 4 - Syndicat intercommunal de la Fourrière : adhésion d'une commune
- 5 - Personnel: encadrement périscolaire matin et soir
- 6 - Finances: admission en non-valeur
- 7 - Proposition d'acquisition de terrain communal
- 8 - Noël des anciens et des enfants
- 9 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 10 - Relations avec les associations
- 11 - Questions et informations diverses

M. le Maire fait part au Conseil des différents points qui seront énoncés en « Questions et informations diverses » :

- Point sur les travaux
- PLU avis de la CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles du Territoire de Belfort)
- Proposition d'installation d'une machine à pain sur la commune
- Revue municipale
- cérémonie du 11 novembre

M. le Maire annonce qu'il ne sera pas candidat aux prochaines élections en 2014.

1 – Approbation du PV de séance du 30 août 2013

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la dernière séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 30 août 2013 par 10 POUR et 1 ABSTENTION (Mme DEBUISSON Marie-Claire, absente le 30 août).

2 - Association du personnel territorial: activités reprises par le centre de gestion

M. le Maire rappelle que la loi impose à chaque collectivité de mettre en œuvre des prestations d'action sociale au bénéfice de leurs agents. Il précise que la commune de Denney adhère à l'APT « Association du Personnel Territoriale ». Selon la cotisation versée par la collectivité, les agents qui le souhaitent peuvent bénéficier de diverses prestations sous forme de bons d'achats, billetterie et ou tickets restaurants. Actuellement la commune verse 0.25% de la masse salariale, les agents peuvent bénéficier de la prestation billetterie moyennant une cotisation personnelle. Malgré une activité importante qui n'a jamais été remise en cause, l'APT n'a plus de fonctionnement institutionnel depuis plusieurs années, ce qui amène le Centre de Gestion à intégrer son activité au sein de ses services au 1^{er} janvier 2014 puis à procéder à sa dissolution.

Le Maire propose au Conseil d'adhérer à ce service qui sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2014 selon les mêmes conditions, uniquement pour la prestation billetterie.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adhérer au service de prestations sociales du Centre de Gestion du Territoire de Belfort et d'adhérer uniquement à la prestation billetterie pour un coût annuel de 0.25 % de la masse salariale.

3 - ARS: révision du projet régional de santé

M. le Maire expose : l'avis des communes est sollicité pour la révision du projet régional de santé.

Les élus sont favorables à ce projet mais constatent une pénurie de médecins spécialisés notamment chez les ophtalmologues et les dermatologues dans notre région. Il est également constaté que les généralistes et les dentistes sont en diminution constante.

Après débat, le conseil, à l'unanimité approuve le nouveau projet régional en émettant les réserves suivantes :

- Pénurie constatée chez les médecins dont la spécialité est l'ophtalmologie et la dermatologie,
- Baisse considérable de généralistes et de dentistes dans notre région.

4 – Syndicat intercommunal de la Fourrière : adhésion d'une commune

M. le Maire expose : la commune de REPPE a sollicité son adhésion au sein du syndicat de la Fourrière. Le Comité du syndicat est favorable à cette adhésion, les communes membres du syndicat doivent également se prononcer. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte, l'adhésion de la commune de REPPE au sein du Syndicat intercommunal de la Fourrière.

Il est signalé par M. Pascal GEHANT qu'une bonne dizaine de chats sans propriétaire sont concentrés dans le centre du village. Le Conseil devra trouver une solution rapidement avant que ces chats ne prolifèrent.

5 - Personnel: encadrement périscolaire matin et soir

M. le Maire expose : Au niveau des services ALSH et périscolaires, les normes d'encadrement interdisent en principe la présence d'une seule personne, quel que soit le nombre d'enfants.

Dernièrement une nouvelle personne vient d'être embauchée par l'intermédiaire du Centre de Gestion pour l'encadrement de midi, l'agent recruté précédemment nous ayant signifié son souhait de ne pas renouveler son contrat à la rentrée 2013.

Il faudrait étendre ses horaires sur les prestations périscolaires du matin et du soir afin d'être dans les règles. Ce supplément de 10 heures par semaine (2.5 h par jour) représente environ 4400 € par an, à prévoir au budget suivant et à envisager la répercussion éventuelle sur le tarif.

M. Hubert PELLETEY, responsable des services périscolaires rappelle que suite à la visite des services de la DDCSPPP en novembre 2009, deux points avaient été soulevés :

- au niveau de l'organisation des lieux : suite à leur demande, la modification concernant le mobilier a bien été réalisée.

Au niveau du personnel, la CAF considère qu'il est difficile d'accomplir des activités avec une seule personne en poste. La commune s'était engagée à renforcer l'équipe afin de résoudre ce souci d'encadrement des enfants.

De plus, cette année scolaire, le nombre d'enfants en garderie du matin et du soir (entre 10 et 12) est supérieur aux années précédentes. Le Maire, afin de correspondre au mieux au contrat "Enfant Jeunesse" signé en partenariat avec la CAF, demande au Conseil de prendre en compte le besoin d'une personne supplémentaire pour la garderie du matin et du soir à compter de janvier 2014.

A l'unanimité, le Conseil décide d'augmenter les heures de l'agent sous contrat par l'intermédiaire du Centre de Gestion, dès janvier 2014, en raison de 2.5 heures de plus par jour scolaire, réparties durant la garderie du matin et du soir.

6 - Finances: admission en non-valeur

M. le Maire expose : le trésorier vient de nous remettre un état de demande d'admission en « non-valeur » concernant un titre émis en 2012 d'un montant de 6 € concernant une cotisation de l'AF, l'intéressé n'est plus domicilié à Denney, adresse nouvelle inconnue.

Le Conseil à l'unanimité :

ADMET en non-valeur le titre de recettes dont le montant s'élève à 6 €.

7 - Proposition d'acquisition de terrain communal

M. le Maire expose : un habitant demande la possibilité d'acheter une partie du terrain qui jouxte son terrain, elle est et située à l'arrière de sa propriété (18 rue de la Baroche). Il s'agit de la partie enrochée à l'arrière de son habitation et d'une partie sur le côté de sa propriété (côté de l'Autruche). Si le conseil est d'accord sur le principe, le propriétaire va faire le nécessaire pour borner son terrain à ses propres frais.

Le Conseil à l'unanimité, donne son accord de principe, pour lui céder du terrain derrière et sur le côté de sa propriété en fonction du bornage qui sera réalisé à ses propres frais.

La mairie doit vérifier, si ce secteur est bien communal, et doit contacter le Cadastre, afin d'avoir les renseignements voulus.

M. Gilles COURBOT signale que l'an prochain, les services du cadastre vont revoir l'ensemble des parcelles sur le territoire de la commune, afin de regrouper sous un seul numéro cadastral les parcelles juxtaposées appartenant au même propriétaire. Cette opération éviterait à ce propriétaire les frais de bornage, s'il a la possibilité d'attendre.

8 - Noël des anciens et des enfants

M. le Maire informe : le Noël des enfants est programmé le 7 décembre 2013, celui des anciens le 8 décembre 2013. Comme chaque année il sera demandé au conseil l'autorisation d'engager 30€ par colis offert par la municipalité aux personnes de plus de 70 ans, le CCAS offrant le repas.

Pour le Noël des enfants, un spectacle a été réservé, moyennant la même somme que l'an passé soit 790 €, Cette somme est prévue au budget.

A l'unanimité le Conseil décide :

- D'allouer 30 € par colis pour le Noël des anciens.
- De prendre en charge les dépenses liées à l'organisation de la journée intitulée « Noël des Anciens »
- Que la commune prenne en charge l'organisation et le coût des prestations pour la journée intitulée « Noël des enfants ».

9 - Déclarations d'intention d'aliéner

Désignation immeuble bâti sur terrain propre

Lieu-dit les Planchettes :

Section D parcelle n°415 surface 12 ca

Parcelle n°413 surface 2 ares 55 ca

Section ZB parcelle n° 38 surface 70 ca

Lieu-dit Champs Mermey :

Section ZB n°413 surface 5 ares 30 ca

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

10 - Relations avec les associations

M. le Maire informe les élus

- qu'une nouvelle activité sportive ; le full contact se déroulera au CLA le mercredi soir en 2 groupes. L'éducateur officiel est affilié à la fédération, les statuts de l'association sont déposés en Préfecture.

- AFL : M. le Maire a reçu une délégation de personnes qui pratiquaient la gym douce au sein de l'association. Suite aux différents existants entre la commune et l'association AFL, ces personnes souhaitent que la salle soit à nouveau mise à leur disposition afin de pratiquer cette activité.

Aujourd'hui, cette activité « gym douce » est pratiquée au sein d'une autre association l'ADLCR, les créneaux horaires sont identiques, Monsieur le Maire reste sur sa position et refuse de mettre la salle à disposition de l'AFL suite aux différents courriers restés sans réponse.

M. Marc LAUDIE insiste sur le fait que la municipalité doit absolument tendre la main aux personnes qui exerçaient cette activité au sein de l'AFL, afin de repartir sur des bases saines. Dans le cas où ils envisagent de proposer une nouvelle formule dans de bonnes conditions, des solutions peuvent être envisageables, sinon la position de la municipalité restera inchangée.

M. Jean-Paul MORGEN signale que suite à son courrier distribué dans les boîtes aux lettres des villageois, signalant le problème du CAD, il propose d'adresser un courrier au Procureur de la République afin de nommer un curateur. Il rappelle que la commune est partie prenante à cette association en cas de dissolution.

M. le Maire va demander un RDV au procureur pour lui apporter le maximum d'éléments dans l'affaire du CAD et lui demander la nomination d'un curateur.

11 - Questions et informations diverses

M. le Maire donne la parole à Madame Marie-Claire DEBUISSON, Adjointe en charge des travaux, qui fait le point sur l'avancement des travaux:

Les travaux réalisés de juillet à octobre 2013

La mairie => 2^{ème} phase de travaux => 15 797€ TTC d'investissement.

Ets Tino' Trans.

Remplacement des trois portes d'entrée du bâtiment, même matière, même couleur et finition que les volets posés en 2012 => en alu avec mise aux normes "Handicapés".

Réserves émises concernant les poignées et les barillets, un panneau étant à changer sur une des portes (choc à la livraison) => en instance d'être repris.

L'éclairage public => 9 616€ TTC d'investissement.

Ets Baumgartner.

4^{ème} et dernière phase de rénovation de l'éclairage public, concerne la Grand' Rue.

30 luminaires de marque Osram viennent d'être installés, équipés de réducteur de puissance 100/60w.

Création d'une salle périscolaire supplémentaire au CLA => 9 000€ TTC d'investissement.

Ets Cesca pour la maçonnerie, Ets Tino' Trans pour la fermeture aluminium et les fenêtres double vitrage, Ets Monzon pour le parquet flottant, Ets Romiti pour l'électricité.

Emplacement de l'ancien garage, cette nouvelle salle peut accueillir les différentes activités du périscolaire en journée, et elle est mise à disposition des différentes associations en tant que salle de réunions en soirée.

*Suppression de la porte de garage, maçonnerie en aggro de 20 d'un mur + exécution d'un linteau et d'un seuil de porte, avec pour finition un enduit ciment sur la façade extérieure.

PV CM 18 octobre 2013.doc

*Mise en place d'une porte d'entrée sécurisée, aux normes "handicapés" d'un mètre de large en aluminium isolé blanche,

* Le sol brut du garage n'étant pas plane (pente dans les 2 sens pour évacuation de l'eau au sol), un lambourdage et l'assemblage de panneaux OSB pour redressage du sol ont été prévus, ainsi qu'un film polyane pour éviter les remontées d'humidité de la dalle. Il a été mis en place un parquet flottant de qualité "grand passage".

* des double-vitrages sur les fenêtres fixes de la pièce viennent d'être installés, ainsi qu'un radiateur de 2000w rayonnant.

L'employé communal Patrick a posé intérieurement l'isolation du nouveau mur, il en a profité pour refaire toute la peinture de la salle.

La fresque a été quant à elle reprise par les personnes qui encadrent le périscolaire durant le mois de juillet.

1^{er} étage du Centre de loisirs => 1 167€ TTC d'investissement.

Entreprise Monzon.

Afin d'éviter les dégradations de l'élévateur lors des locations du weekend et donc d'en interdire l'accès, une porte dans le couloir qui longe la médiathèque a été installée.

Bloc porte tiercé avec imposte pleine en bois, à 2 vantaux. 1 vantail battant et 1 vantail semi-fixe, fermeture du semi-fixe avec crémone à levier.

Elle sera fermée uniquement lors des locations de la salle située au rez-de-chaussée.

Pour mettre en place cette fermeture, Patrick a déplacé et par la suite réinstallé le luminaire et des porte-manteaux du couloir. Il a profité de ces travaux pour peindre à l'identique (couleur vert pâle) cette nouvelle porte et les anciennes dans la foulée, ainsi que toutes les plinthes du petit couloir.

Clôtures à reprendre au CLA et à l'école => 10 875€ TTC d'investissement.

Entreprise Cesca mandatée pour ce travail.

*Ajout de couvertines afin de protéger murets et plaque béton (qui éclatent sous l'effet du gel en période hivernale) sur lesquels les grilles sont posées. Pour se faire, il y a lieu de recouper aussi toutes les clôtures (quelques centimètres).

Réfection du crépi de tous les murets de l'école et du CLA, en bordure de la Grand' Rue.

* Déplacement de la clôture installée au milieu de la pelouse, près des stationnements "Handicapés", entrée du CLA.

Perte de temps et gêne importante pour l'employé communal qui devait passer la débroussailleuse dans ce secteur. Cette modification lui permet d'utiliser la tondeuse autoportée.

- La réfection du terrain de foot => 5 120€ TTC d'investissement.

L'entreprise Scherrer de Denney a été retenue pour cette réalisation.

La surface à reprendre est de 2 300m². Le terrain a été désherbé, et Gilles Courbot a passé un rotovator (bénévolement, un grand merci à lui) afin de préparer sur environ 20 cm de profondeur le sol, qui a été nivelé et engazonné.

M. Scherrer a montré à Patrick comment piéger les taupes, de mémoire deux ont été attrapées à ce jour.

Le devis inclut une première tonte, et le sol doit être bien en herbe avant d'être utilisé, ce qui n'est pas le cas actuellement, il faut pour bien faire passer l'hiver sans utilisation.

- Ecole => 331€ TTC en fonctionnement. Ets Monzon.

Une vitre fissurée au niveau de hall d'entrée de la bâtisse a été changée, pose double vitrage anti intrusion 4.8.4, dimensions 1 515mm X 1 200mm.

- Nettoyage façades du CLA + Ecole => 3000€ de budgétés en fonctionnement, pour l'achat du produit et les heures passées à ce travail par Patrick.

Patrick a nettoyé les façades des deux bâtisses côté ouest (à la pluie) au karcher, il a pulvérisé un fongicide sur les façades propres.

Au niveau du CLA, il a nettoyé par la suite toutes les fenêtres salies par ces travaux.

- Signalisation => 532€ d'investissement. Matériel commandé chez Franche-Comté-Signaux, pose à la charge de Patrick => en cours de réalisation.

* Rue des Acacias : 1 panneau limitation de tonnage "9T" de plié au passage d'un gros engin près de la mairie,

* Entrée du CLA : 2 arceaux idem ceux posés vers les surélévations rue du Bromont, afin d'en installer après l'abaissement des trottoirs. Les parents d'enfants vont monter sur les trottoirs pour s'y garer, comme certains le font déjà sur les places "Handicapés" pour ne pas se rendre sur le parking situé en face.

* Avenue d'Alsace : 2 panneaux de signalisation "enfants" de part et d'autre du passage piétons, près garage Mercedes, + panonceaux avec inscription "Attention aux enfants".

C'est ce que demandent les parents du secteur.

- Grilles et regards de la commune => commande ouverte pour l'année 2013, passée à Ets Cesca de Denney. Reprise de 5 regards envisagée.

* Demande d'intervention, Avenue d'Alsace, un regard d'enfoncé, en face du Garage Mercedes => les transporteurs montent sur les trottoirs et enfoncent les regards (repris il y a moins de 2 ans).

- Les candélabres =>

* Installés devant la Mairie, Patrick a poncé la rouille et les a remis en peinture,

* Installés à l'entrée du CLA, Patrick les a peints de la même couleur que ceux de la Mairie.

- Le local rue Courtot :

Patrick a mis en place des chéneaux en PVC.

Il reste à sécuriser le local atelier situé à côté de la Mairie.

- Rue de la Lot :

Travaux supplémentaires au budget 2013 sans dépassement, confiés à Ets Colas, pour un montant de 1 089€ TTC.

Un fil d'eau en macadam va être réalisé le long des terrains construits, afin d'éviter que l'eau de ruissellement qui dévale de cette ruelle en pente, envahisse l'entrée des propriétés. En cours de réalisation.

- Abaissement des trottoirs, mise en conformité "Accès handicapés" :

Une réserve a été émise pour "non-conformité" de cet abaissement qui doit respecter une pente maximum de 7%.

L'abaissement de part et d'autre de l'entrée du CLA est en voie d'être repris.

- Installation de bancs sur la commune :

M. Jean-Paul Morgen aborde le sujet d'installation de bancs, l'un au niveau du parking, situé en face du Centre de Loisirs, et l'autre envisagé sous les sapins implantés près de la station d'épuration.

Il pourrait répondre aux besoins des promeneurs et des pèlerins qui empruntent le chemin qui mène à Saint-Jacques de Compostelle et qui très souvent traversent la commune.

Mme Debuisson précise que cette demande est déjà inscrite dans la liste des travaux qui sera présentée à la "Commission Travaux" afin d'être inscrite au budget 2014.

Que cette requête ne pouvait être inscrite au budget 2013, qu'elle a été émise après le vote du budget.

M. le Maire remercie Mme Marie-Claire DEBUISSON pour le suivi des travaux effectués et à effectuer sur la commune.

P.L.U. :

M. le Maire expose :

- La CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles du Territoire de Belfort), après avoir examiné le projet du PLU lors de sa séance en date du 14 octobre 2013, a rendu un avis favorable sur le projet.

- la DDT, après avoir étudié le projet du PLU vient d'adresser un courrier mentionnant des réserves et des observations à prendre en compte.

- L'Enquête publique portera sur le PLU, mais aussi sur l'alignement et sur l'intégration dans le domaine public de certaines voies. Un courrier vient d'être adressé au Tribunal administratif à Besançon afin de nommer un commissaire enquêteur.

Après le déroulement de l'enquête publique, il faudra étudier toutes les remarques qui auront été soulignées.

- M. Gilles COURBOT fait part de son mécontentement. Il explique que le terrain qu'il exploite à proximité du lotissement de la Jaïmont, classé et conservé en zone agricole, jouxte des propriétés construites. Il soulève que l'exploitation de ce secteur apporte des nuisances sonores, olfactives, de poussière lors de la coupe des céréales.

Nombre de Conseillers précisent que ces nuisances sont le lot de toutes les propriétés installées près des terrains cultivés, certains soulignent qu'ils sont installés dans le village justement pour conserver ce caractère rural. Et que chaque secteur du village a son lot d'avantages et d'inconvénients, selon sa position dans la commune.

M. le Maire lui signale que la commission a fait un effort pour reclasser 10 ha de terrains constructibles en zone agricole.

- M. le Maire a reçu une demande d'autorisation pour l'installation éventuelle d'un distributeur à pain sur la commune, le pain serait confectionné par un boulanger du secteur.

M. le Maire a également reçu un habitant du village qui souhaite installer sa boulangerie sur la commune. La priorité sera donnée à ce boulanger si son projet est réalisable.

- Revue municipale : M. le Maire propose d'établir un bilan récapitulatif du mandat électoral, il lance un appel aux élus, aux écoles, à la médiathèque, à tous ceux qui ont envie d'écrire, la date butoir est fixée au 30 novembre.

- cérémonie du 11 novembre : des invitations seront à distribuer aux administrés.

- les demandes de subventions doivent être déposées impérativement au plus tard le 10 Novembre 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h45, il laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.